

LA GAZETTE

Info Conso INDECOSA CGT 86

JUILLET-AOÛT 2025

EDITO

Quand les vacances ne sont pas celles espérées ?

Eh oui, elles sont bien là ! Et nous voulons en profiter au maximum.

Mais parfois, la santé n'est pas toujours au rendez-vous ou un accident lié à une chute malencontreuse et nous avons besoin de soins. Mais comment s'y prendre quand nous sommes loin de chez nous, à l'étranger, en Europe ou bien hors Europe ?

Nous sommes toutes et tous un peu démunis devant cette situation, les interrogations nous gagnent.

Dans cette gazette, nous nous intéresserons plus particulièrement aux remboursements des soins à l'étranger.

L'Association Indécosa fait une pause cet été du 15 juillet au 25 août et vous souhaite d'agréables vacances.



Indécosa CGT 86



DOSSIER DU MOIS

TOUT SAVOIR SUR LE REMBOURSEMENT DES SOINS A L'ETRANGER

Vie de l'Association

INDECOSA CGT, c'est quoi ?

INDECOSA CGT vous accueille, sur rendez-vous, dans ses locaux :

21 Bis Rue Arsène Orillard à POITIERS ou au
téléphone : 05 49 60 34 70 ou **09 78 81 69 68**.

(Détail des autres points d'accueils en dernière page).

CONSO

Vous voyagez à l'étranger et vous avez besoin de soins médicaux : comment ça se passe ?



Tout va dépendre si les soins ont eu lieu dans un pays de l'espace économique européen, en Suisse ou au Royaume Uni, ou en dehors de l'Union Européenne.

L'association INDECOSA-CGT 86 nous explique tout.



Si vous voyagez en Europe, en Suisse ou au Royaume-Uni, vous pouvez bénéficier de soins médicaux comme un assuré local grâce à la Carte Européenne d'Assurance Maladie, la CEAM. Attention, la carte est à demander au moins 15 jours avant le départ auprès de votre organisme d'assurance maladie. Elle est gratuite, nominative, et valable 2 ans.

Anticipez en faisant faire la carte européenne

Vous bénéficierez alors de la prise en charge de vos soins médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. S'il y a une prise en charge directe, vous ne paierez rien.



Et si vous avez réglé vos soins, vous pourrez en demander le remboursement en France, sur place à l'organisme de sécurité sociale du lieu de séjour ou à votre retour en France (Article R 160-1 du code de la sécurité sociale) à votre organisme d'assurance maladie en complétant un formulaire Cerfa n° 12267 « Soins reçus à l'étranger », téléchargeable sur ameli.fr en adressant les factures et justificatifs.

Vous pouvez choisir d'être remboursé soit sur la base des tarifs de la Sécurité sociale française, soit ceux du pays où vous avez été soigné, en cochant la case correspondante. Faute de choix, c'est le tarif de remboursement de la Sécurité sociale du pays de séjour qui s'appliquera.

CONSO

En revanche, si vous voyagez hors de l'Europe, la CEAM n'est pas valable. Seuls les soins médicaux urgents et imprévus pourront éventuellement être pris en charge mais les démarches sont plus complexes.



Vous devrez payer les soins et en demander le remboursement à votre organisme d'assurance maladie en joignant un formulaire S3125, les factures acquittées et les justificatifs de paiement. Mais le remboursement est basé sur les tarifs français souvent bien inférieurs aux frais réels et certains soins peuvent ne pas être pris en charge.



C'est pourquoi il est fortement recommandé de souscrire avant le départ une assurance voyage ou assistance santé couvrant les frais médicaux et le rapatriement. Donc, avant de partir, n'hésitez pas à anticiper quelle que soit votre destination.

Si vous avez été soigné hors Europe, votre Caisse d'assurance maladie pourra éventuellement rembourser vos seuls soins inopinés et ou urgents (Article R 160-4 du CSS). La prise en charge est laissée à l'appréciation du médecin-conseil de la Caisse en fonction de votre situation. Si acceptation, elle se fera dans la limite des tarifs forfaitaires français, quels que soient les frais engagés à l'étranger.



En cas de refus aucun recours n'est possible.

PENSEZ-Y



PENSEZ A VOTRE MUTUELLE

N'oubliez pas de faire jouer les garanties de complémentaire santé. Elle peut rembourser vos dépenses de santé réglées à l'étranger.

Tournage INSTANT CONSO le mercredi 4 juin à Poitiers sur le thème :

« Soins médicaux à l'étranger : partez l'esprit tranquille ! avec INDECOSA CGT 86.

La diffusion aura lieu le 20 juillet 2025 sur France 3 entre 19h00 et 19h10

Tous à vos écrans



VIE DE L'ASSOCIATION



L'Association INDECOSA CGT 86 était invitée à participer au congrès de l'Union locale de Poitiers qui s'est tenu le vendredi 4 juillet à BIARD. Ce fut l'occasion lors de la prise de parole de la Présidente de rappeler l'importance d'Indecosa au cœur de notre structure, mais aussi la nécessité d'avoir de la relève d'ici notre prochaine assemblée générale début 2026

INDECOSA, C'EST QUOI ?

INDECOSA-CGT (Information Défense des Consommateurs Salariés) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979. Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective. Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 280 points d'accueils répartis dans les départements, villes et parfois au cœur d'une entreprise dans le cadre des activités du CSE. Chaque année, elle prend en compte et traite des milliers de litiges liés à ses domaines d'intervention. Ses missions s'articulent autour des points suivants : transport et mobilité, banque et argent, habitat et logement, consommation, la santé et l'accès aux soins, l'environnement et la valorisation des déchets. Pour l'INDECOSA-CGT il est impératif de renforcer la présence des organisations de consommateurs dans la gouvernance des questions environnementales. Au niveau institutionnel, INDECOSA-CGT intervient dans un grand nombre d'instances où les intérêts des consommateurs sont en jeu. Au plan national, elle est membre, entre autres, du Conseil National de la Consommation (CNC), du Conseil National des Déchets (CND), du comité consommation de l'AFNOR, ou du comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Elle entretient également des concertations avec les directions des opérateurs historiques. Aux niveaux local et régional, elle représente les consommateurs au sein des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC). Au niveau européen, elle est membre de l'association European Consumer Union (ECU) créée en novembre 2009. Elle intervient également auprès du Système européen des paiements automatisés (SEPA). Elle participe à des initiatives organisées par le Comité Economique et Social Européen (CESE).

INDECOSA CGT 86

Composition du Bureau

Présidente : Jocelyne ANTUNES

jose.antunes@wanadoo.fr

Tél : 07 86 45 04 34

Vice-Président : Jean-Claude SARDIN

Tél : 06 10 20 06 07

sardin.jean-claude@orange.fr

Trésorier : François BONNIN

Tél : 06 52 87 55 65

f.bonnin86@laposte.net

Trésorier adjoint : Pascal ZANCHETTIN

pascal.zanchettin@gmail.com

Tél 06 70 61 11 00

Secrétaire : Marylène RAFFIN-HERAULT

Tél : 06 76 64 68 90

maryleneraffin@hotmail.fr

Secrétaire adjoint : Claude FUZEAU

claud.fuzeau@sfr.fr

Tél : 07 67 42 41 00

Membres du Conseil d'Administration

Marie Jo BAUDENEAU UL CHATELLERAULT

Béatrice GUILMIN – France TRAVAIL

Julien HEMON – LC ARMATIS/UD CGT 86

Astrid SINGARRAUD LC ARMATIS

Lionel BONNIFAIT – RETRAITE FAPT 86

Xavier LARTIGUE – SECURIT DOG MAN

Géraldine RICHARD – FAPT 86

Jean-Philippe GUITTONNEAU – TERRITORIAUX POITIERS

Brigitte ORGERET – FRANCE TRAVAIL

Marie-Nicole TIFFANEAU – Retraitée commerce

Patrick AUDEBERT – Retraité FAPT 86

Claudine KEPINSKI – Retraitée CARSAT

Géry BEGEAULT – UL CHATELLERAULT

Accueils :

Le mardi de 14h à 17h (sans RV), et le jeudi (uniquement sur RV) 21 bis Rue Arsène Orillard et au 2 Rue de la Souche à POITIERS.

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net

Le jeudi de 16h30 à 18h30 sans RV et sur RV, 11 Rue du Cognet à CHATELLERAULT

Tél : 05 49 21 15 39 - Mail : indecosachatellerault@gmail.com

Uniquement sur RV, 1 rue du Moulin St Léger à CHAUVIGNY

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net